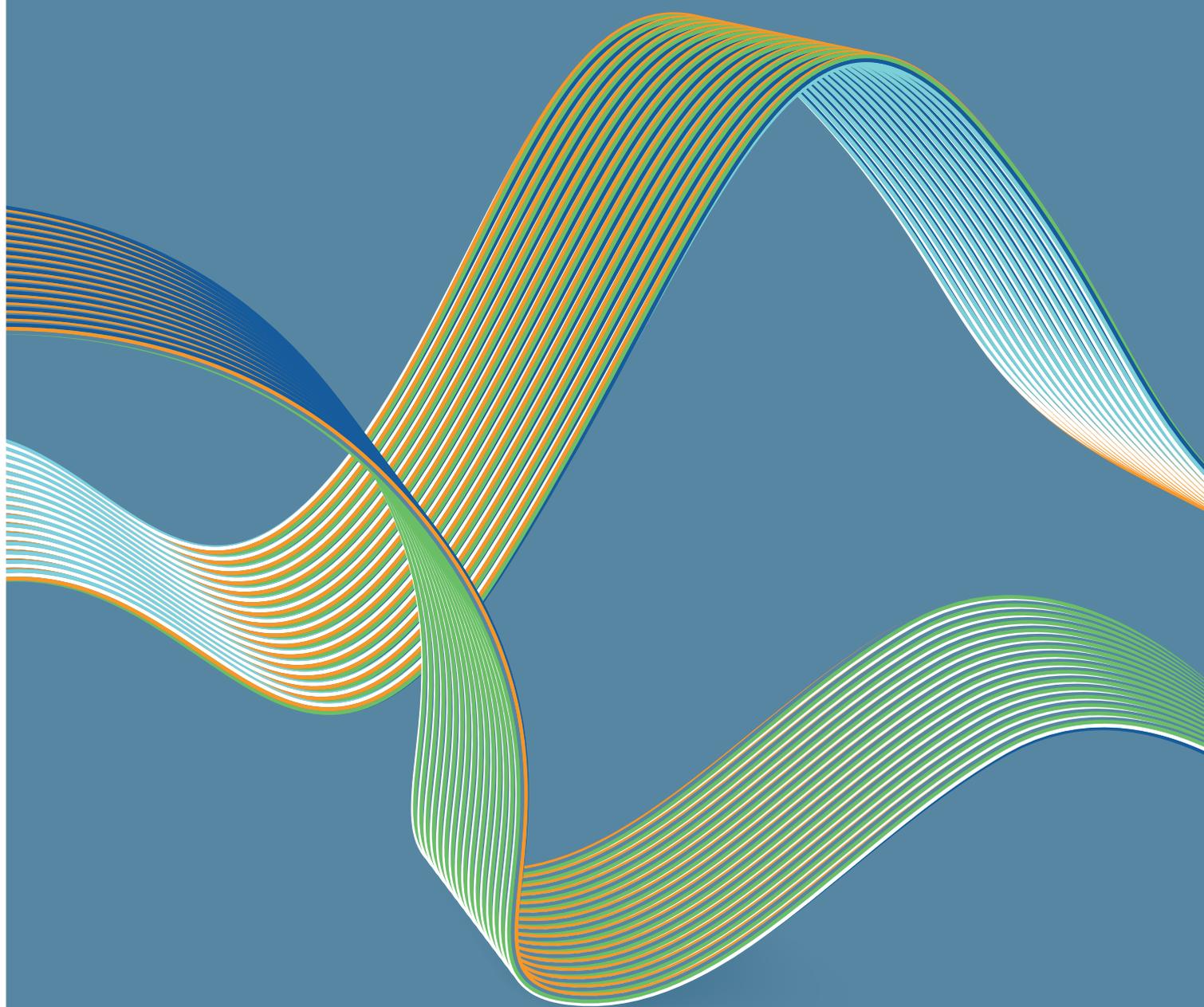


STRATÉGIE DE PROTECTION CLIMATIQUE BECHTLE 2030.



#avenirdurable

Votre partenaire informatique.
Aujourd'hui et demain.

BECHTLE



STRATÉGIE DE PROTECTION CLIMATIQUE BECHTLE 2030.

Pour la réussite pérenne d'une entreprise, il est certes essentiel d'enregistrer des performances économiques mais le respect de la nature et l'utilisation raisonnable des ressources, l'est tout autant. En tant que société responsable nous accordons donc une très grande importance à tous les thèmes environnementaux au sein de nos activités de gestion durable.

En optimisant nos processus métiers, nous pouvons réduire les émissions, préserver des ressources et minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Nous contribuons ainsi à la protection de l'environnement et du climat. La manière dont nous souhaitons atteindre nos objectifs de lutte contre le changement climatique est définie dans la stratégie de protection climatique 2030 de Bechtle, publiée en août 2022. Notre action est axée sur l'objectif de 1,5 degré de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques. Nos objectifs de réduction dans le domaine des émissions directes et indirectes de CO₂ tout au long de la chaîne de création de valeur sont au centre de nos préoccupations. La stratégie de protection du climat complète la stratégie de la durabilité de Bechtle 2023.

ÉVITER. RÉDUIRE. NEUTRALISER.

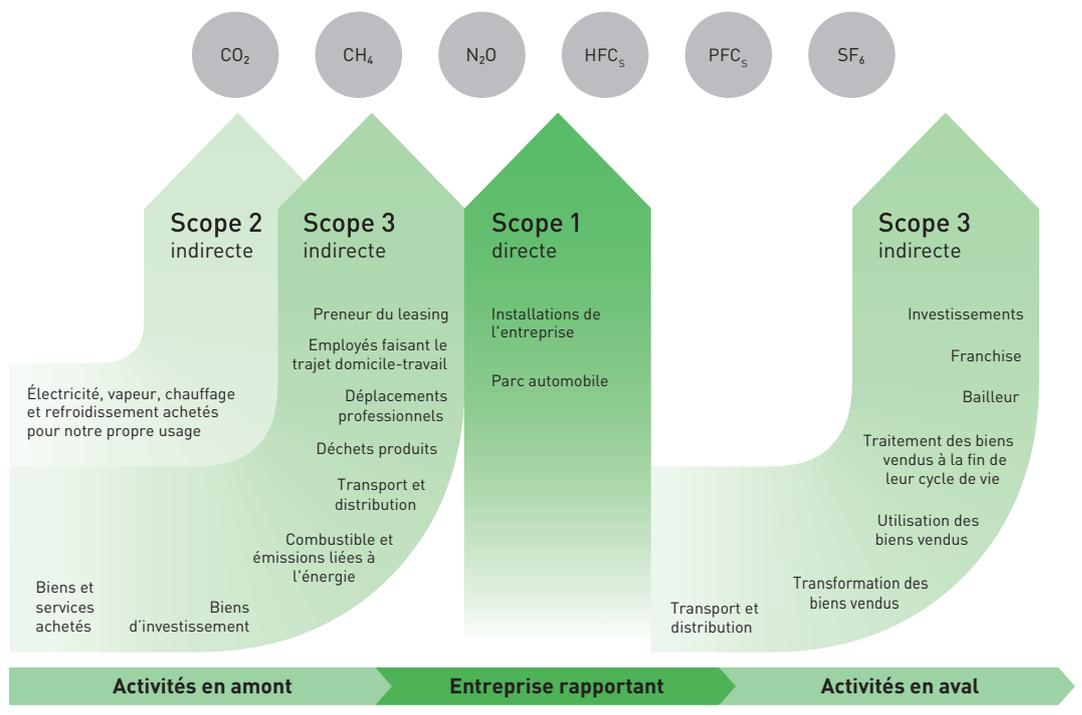
Les objectifs de réduction fixés comprennent les émissions CO₂ directes et indirectes en amont et en aval de la chaîne de création de valeur. La stratégie de protection climatique complète la stratégie de durabilité 2030 de Bechtle. Elle est un élément supplémentaire dans le cadre des activités de durabilité qui contribue de manière globale aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Pour accompagner les réductions prévues, nous veillons à éviter les émissions.

CATÉGORIE D'ÉMISSIONS DE CO₂ (SCOPE 1-3) SELON LE GREEN HOUSE GAS PROTOCOL.

Pour le rapport sur le dioxyde de carbone, gaz à effet de serre que nous émettons, nous adoptons les approches du Greenhouse Gas Protocol, qui a été créé grâce à la participation d'ONG et de scientifiques et qui a pour objectif de standardiser le rapport des entreprises et des organisations sur leurs émissions et de les rendre ainsi comparables. Le Greenhouse Gas Protocol différencie trois secteurs d'émission de CO₂ que l'on appelle les scopes.



APERÇU DES SCOPES ET DES ÉMISSIONS TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEURS CONFORMÉMENT AU GREENHOUSE GAS PROTOCOL



Source : GHG Protocol : Corporate Value Chain Accounting Reporting Standard, p. 5

Selon cette distinction, l'énergie de chauffage à base de combustibles fossiles utilisée dans les bâtiments de Bechtle et les émissions de CO₂ générées par le parc automobile de Bechtle font partie du scope 1. Le scope 2 comprend les émissions des sources d'énergie comme l'électricité ou le chauffage collectif que nous achetons à des tiers. Les émissions du scope 3 se rapportent aux activités qui sont en amont (upstream) ou en aval (downstream) de la chaîne de valeur (voir graphique). Dans le rapport sur la durabilité Bechtle 2021, nous avons pour la première fois calculé les émissions CO₂ indirectes du scope 3 pour Bechtle. Pour cela, nous avons réalisé une analyse de matérialité des 15 catégories d'émission au total du scope 3 selon le Green House Gas Protocol et identifié les sept catégories pertinentes pour Bechtle :

ÉMISSIONS.

- Scope 3.1 : Achats de biens et services
- Scope 3.3 : Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le scope 1 et 2)
- Scope 3.4 : Transport et distribution en amont
- Scope 3.5 : Déchets
- Scope 3.6 : Déplacements professionnels
- Scope 3.7 : Déplacements domicile travail
- Scope 3.9 : Transport et distribution en aval
- Scope 3.11 : Utilisation des produits achetés
- Scope 3.12 : Produits vendus en fin de vie

L'analyse de matérialité est contrôlée chaque année pour s'assurer qu'elle est toujours d'actualité. Dans cette optique, nous avons ajouté le point 3.12 « Produits vendus en fin de vie » aux émissions du scope 3 pour l'exercice 2023. Bechtle concentre ses mesures de protection du climat sur les principales sources d'émissions de CO₂ dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, de l'approvisionnement et de la logistique. Parallèlement, il est important de sensibiliser les parties prenantes internes et externes au thème de la protection climatique.

Les objectifs de réduction du gaz à effet de serre CO₂ se répartissent ainsi entre les différentes catégories d'émissions tout au long de la chaîne de création de valeur selon le Green House Gas Protocol. Les émissions de **scope 1** et de **scope 2** doivent ainsi être **réduites de 60 % d'ici 2030**. **La réduction des émissions de scope 3** doit se situer à **30 %**.

Cette feuille de route ambitieuse s'inspire des objectifs de réduction scientifiquement fondés de la Science Based Target Initiative (SBTI). Au sein de la SBTi, le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute et le World Wide Fund for Nature collaborent depuis 2015 pour fixer des objectifs climatiques transparents et comparables, fondés sur des données scientifiques.



sciencebasedtargets.org

APERÇU DES THÈMES PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION CLIMATIQUE 2030 DE BECHTLE :

ÉNERGIE

- Amélioration de l'efficacité énergétique de nos sites
- Autoproduction d'électricité, utilisation de la géothermie
- Achat d'électricité verte

MOBILITÉ

- Stratégie durable relative au parc automobile
- Intensification de l'utilisation de moteurs alternatifs
- Déplacements et navettes dans le respect de l'environnement

ACHATS

- Stratégie d'achats durable
- Collaboration étroite avec les fournisseurs

LOGISTIQUE

- Logistique plus respectueuse du climat (emballage et transport)

CONSCIENCE

- Sensibilisation des parties prenantes internes et externes

PARC AUTOMOBILE ET IMMOBILIER.

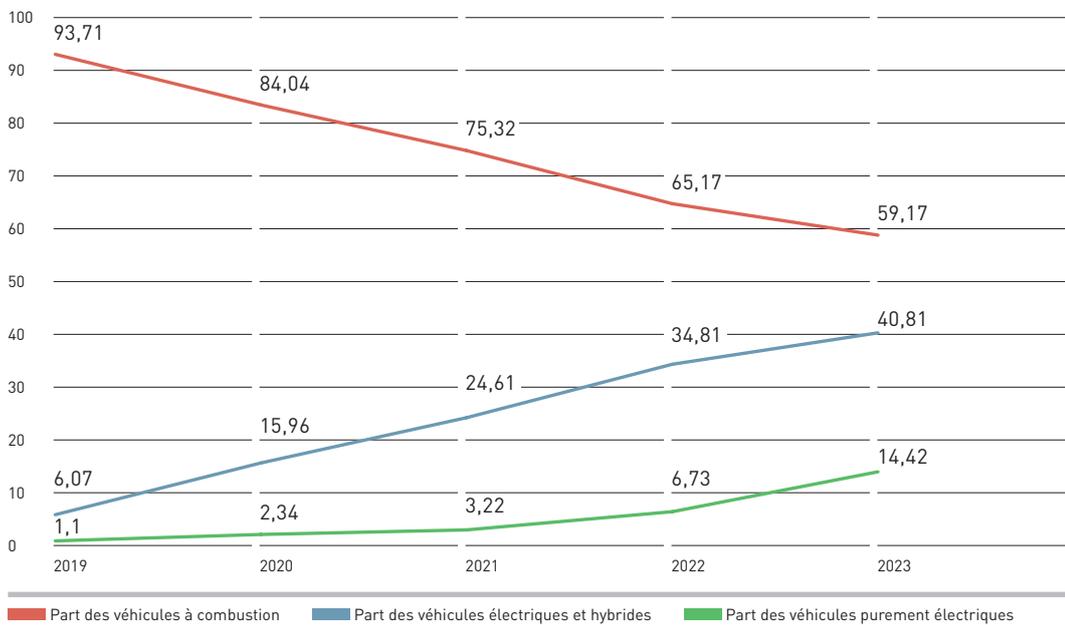
Dans le domaine du scope 1, le parc automobile est au centre des mesures. En poursuivant et en développant la stratégie relative au parc automobile durable déjà existante, Bechtle passera progressivement à des moteurs durables d'ici 2030. Leur augmentation conséquente est prévue d'ici fin 2030.

Parallèlement au développement d'une flotte de véhicules électriques, il est particulièrement important de développer l'infrastructure de recharge sur l'ensemble du territoire afin d'offrir aux collaborateurs des possibilités de recharge proches de leur lieu de travail. Ainsi, le nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides sur les sites Bechtle en Allemagne et en Autriche a été considérablement augmenté pour atteindre 794 bornes de recharge, dont 166 au siège du groupe à Neckarsulm (état décembre 2023).

Le catalogue de mesures pour le groupe Bechtle comprend également des concepts immobiliers durables ainsi que, dans le domaine de la catégorie scope 2, l'approvisionnement en énergie respectueux du climat. Dans ce domaine, l'entreprise mise notamment sur l'achat d'électricité verte et sur l'autoproduction au moyen de la photovoltaïque et de la géothermie.

PARTIE DE MOTEURS ALTERNATIFS DANS LE GROUPE BECHTLE

en %

LES ÉMISSIONS DE CO₂ LE LONG DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR.

Dans le domaine des émissions scope 3, qui se produisent en amont et en aval de la chaîne de création de valeur, l'accent est mis sur la sous-catégorie du scope 3.1 « biens et services achetés » en tant que principale source d'émissions. La coopération avec les fournisseurs, une stratégie d'achat durable ainsi que la définition d'une gamme Green IT sont les mesures déterminantes pour atteindre une réduction de 30 % des émissions du scope 3 d'ici 2030. En outre, Bechtle rend progressivement la logistique et la mobilité de ses activités commerciales plus respectueuses du climat. L'ouverture du deuxième hub logistique au nord de l'Allemagne en mars 2023 devrait permettre de réduire considérablement les distances de transport des marchandises au nord de l'Allemagne.

Un programme d'apprentissage en ligne a été mis au point pour sensibiliser les collaborateurs. Depuis fin 2022, un peu plus d'un tiers de tous les collaborateurs (6 512 collègues) avaient déjà suivi ce cours.

Depuis 2015, nous publions toutes les mesures et les progrès réalisés de manière transparente dans notre rapport de durabilité annuel. À partir de l'exercice 2022, nous présenterons nos indicateurs non financiers de manière intégrée dans le rapport annuel.



bechtle.com/de-en/about-bechtle/investors

Bechtle est signataire du Pacte mondial des Nations unies et de la Charte WIN et fait régulièrement contrôler ses performances en matière de développement durable par EcoVadis. En janvier 2024, Bechtle a reçu la médaille d'or.



MENTIONS LÉGALES ET CONTACT.

Éditeur

Bechtle AG
Bechtle Platz 1
74172 Neckarsulm
Téléphone +49 (0) 7132 981-0
presse@bechtle.com
bechtle.com/fr/developpement-durable

Contacts



Contrôle de la durabilité et stratégie de protection climatique (sur l'image à gauche)

Veronika Gänsbauer

Contrôle du groupe, Bechtle AG,
veronika.gaensbauer@bechtle.com

Service de communication sur le développement durable

Dr. Nicole Diehlmann

Communication d'entreprise, Bechtle AG,
nicole.diehlmann@bechtle.com

Gestion de la durabilité

Arthur Schneider

Directeur de la gestion de la durabilité, Bechtle AG,
arthur.schneider@bechtle.com

 bechtle.com/fr/developpement-durable

Rédaction

Bechtle AG, Communication d'entreprise

Concept et design

waf.berlin

Conseil stratégique en matière de RSE

Stakeholder Reporting GmbH, Hamburg

Photographie

Christian Bruch

État

15/03/2024